

Transition vers la résidence permanente et maintien en emploi des travailleurs étrangers temporaires dans les industries des services d'hébergement et de restauration et de la fabrication d'aliments

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mercredi 24 janvier 2024

Les travailleurs étrangers sont une source importante de main-d'œuvre dans l'industrie des services d'hébergement et de restauration et l'industrie de la fabrication d'aliments au Canada. Des préoccupations ont été soulevées à l'égard des travailleurs étrangers temporaires (TET) exerçant des professions peu spécialisées dans ces industries, à savoir s'ils ont suffisamment de voies devant eux pour devenir des résidents permanents et s'ils demeurent dans la même industrie après avoir reçu le statut de résident permanent.

Dans le numéro d'aujourd'hui de *Rapports économiques et sociaux*, deux articles abordent les caractéristiques sociodémographiques des TET qui ont commencé à travailler dans ces industries de 2000 à 2020. Ces articles comparent les taux de transition vers la résidence permanente et le maintien en emploi dans la même industrie après l'immigration chez les TET exerçant une profession peu spécialisée, les TET exerçant une profession très spécialisée et les titulaires d'un permis d'études.

Les travailleurs étrangers temporaires exerçant une profession peu spécialisée obtiennent le statut de résident permanent dans une plus faible proportion que les travailleurs étrangers temporaires exerçant une profession très spécialisée et les titulaires d'un permis d'études dans l'industrie des services d'hébergement et de restauration

L'étude intitulée « [Travailleurs étrangers temporaires exerçant des professions peu spécialisées dans l'industrie des services d'hébergement et de restauration : transition vers le statut de résident permanent et maintien en emploi dans l'industrie après la transition](#) » a révélé que, de leur première année de travail au sein de l'industrie des services d'hébergement et de restauration jusqu'à la cinquième, 29 % des TET exerçant une profession peu spécialisée ayant commencé à travailler dans l'industrie au cours de la période allant de 2010 à 2014 ont obtenu le statut de résident permanent. Les taux étaient plus élevés pour les TET exerçant une profession très spécialisée (45 %) et les titulaires d'un permis d'études (49 %). Cependant, en raison de la taille importante de ce groupe, le nombre de TET exerçant une profession peu spécialisée qui sont devenus des immigrants était plus élevé que celui des TET exerçant une profession très spécialisée.

Au total, cinq ans après l'immigration, près de 40 % des TET exerçant une profession peu spécialisée qui sont devenus des résidents permanents au cours de la période allant de 2011 à 2015 travaillaient encore dans l'industrie des services d'hébergement et de restauration. À titre de comparaison, le taux était plus élevé chez les TET exerçant une profession très spécialisée (52 %), mais plus faible chez les titulaires d'un permis d'études (16 %).

Le taux de maintien en emploi dans l'industrie de la fabrication d'aliments diminue pour les travailleurs étrangers temporaires exerçant une profession peu spécialisée

L'étude intitulée « [Travailleurs étrangers temporaires exerçant des professions peu spécialisées dans l'industrie de la fabrication d'aliments : transition vers le statut de résident permanent et maintien en emploi dans l'industrie après la transition](#) » a révélé que, cinq ans après le début d'un emploi dans l'industrie de la fabrication d'aliments, les TET exerçant une profession peu spécialisée qui sont arrivés au Canada au cours de la période allant de 2010 à 2014 avaient de plus faibles taux de transition vers la résidence permanente (39 %) par rapport aux TET exerçant une profession très spécialisée (48 %).



Le pourcentage de TET ayant continué à travailler au sein de l'industrie de la fabrication d'aliments a diminué graduellement au cours des cinq premières années suivant l'immigration. Parmi les TET exerçant une profession peu spécialisée ayant obtenu le statut de résident permanent au cours de la période allant de 2011 à 2015, le taux de maintien en emploi a diminué pour passer de 73 % (année d'immigration) à 36 % (cinq ans après l'immigration). Le taux de maintien en emploi des TET exerçant une profession peu spécialisée a diminué pour chaque cohorte d'admission successive. Un an après l'obtention de la résidence permanente, le pourcentage de TET travaillant encore dans l'industrie a diminué pour passer de 69 % (cohorte d'admission de 2006 à 2010) à 57 % (cohorte d'admission de 2016 à 2019).

Pour obtenir plus de renseignements sur les autres articles publiés aujourd'hui dans *Rapports économiques et sociaux*, veuillez consulter le communiqué du *Quotidien* intitulé « [Rapports économiques et sociaux, janvier 2024](#) ».

Saviez-vous que nous avons une application mobile?

Accédez rapidement aux données du bout des doigts en téléchargeant l'[application StatsCAN](#), accessible gratuitement à partir des boutiques d'applications [App Store](#) et [Google Play](#).

Les articles « [Travailleurs étrangers temporaires exerçant des professions peu spécialisées dans l'industrie des services d'hébergement et de restauration : transition vers le statut de résident permanent et maintien en emploi dans l'industrie après la transition](#) » et « [Travailleurs étrangers temporaires exerçant des professions peu spécialisées dans l'industrie de la fabrication d'aliments : transition vers le statut de résident permanent et maintien en emploi dans l'industrie après la transition](#) » sont maintenant accessibles dans le numéro de janvier 2024 de *Rapports économiques et sociaux*, vol. 4, no 01 ([36280001](#)).

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias (statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca).